

BRÈVES

L'AFG renforce sa présence européenne en ouvrant un bureau à Bruxelles

La Direction des affaires internationales et européennes de l'AFG que dirige **Arnaud Magnier** renforce son action avec l'**ouverture d'un bureau à Bruxelles**, où sera basé **Arthur Carabia**, son responsable des Relations avec les Institutions européennes, arrivé à l'AFG début 2015. **Le bureau de représentation permanent** lui permettra, et par son truchement à l'ensemble de l'équipe et des membres de l'association, d'être au contact quotidien des décideurs en matière de régulation économique et financière européenne : Commission, Parlement, Présidence du Conseil, associations – aux premiers rangs desquelles l'**EFAMA** et **PensionsEurope** - et think tanks. Il est situé en plein cœur du quartier des institutions, au sein d'un pôle de représentants d'entreprises et d'associations professionnelles françaises porté par le **Medef**.

Pierre Bollon réélu vice-président de PensionsEurope

PensionsEurope, l'association européenne des dispositifs de retraite d'entreprise, a élu, au cours de son assemblée générale du 5 novembre, **Janwillen Bouma** (NL) à sa présidence, et souligné que Joanne Segars, la présidente sortante, a donné au cours des trois dernières années une impulsion décisive à l'association. **Pierre Bollon** (AFG/ FR) a été réélu vice-président, aux côtés de **Jerry Moriarty** (IRL).

SOMMAIRE

ACTUALITÉS	P 1-2
DOSSIER	P 3
FORMATION	P 3
COMMISSIONS ET GROUPES	P 3
L'AFG EN BREF ET AGENDA	P 4
CHIFFRE CLÉ	P 4

ACTUALITÉS



Eric Pinon,
Vice-président

L'AFG renforce sa gouvernance

Sous l'impulsion de son Président, Yves Perrier, et de son vice-Président, Eric Pinon, l'AFG se dote d'une nouvelle gouvernance qui fait de son Comité stratégique l'instance de pilotage de l'association.

Le Comité stratégique regroupe aujourd'hui toutes les composantes de la profession, dirigeants de filiales de grands groupes bancaires ou d'assurance et dirigeants de sociétés entrepreneuriales.

Dans cette nouvelle configuration, les membres du Comité stratégique pilotent des commissions en nombre resserré autour des grands enjeux de la gestion d'actifs (voir encadré) en s'appuyant sur les comités techniques (nouvelle dénomination des anciennes commissions) et les collaborateurs de l'Association. Cette incarnation par les acteurs concernés au plus haut niveau va permettre de donner à l'AFG une impulsion plus forte dans ses actions et ses messages.

Trois missions consacrées l'une à la **Fiscalité de l'épargne** (confiée à Guillaume Dard), la deuxième à la **Compétitivité** de notre Place (Didier Le Menestrel) et la troisième au **Financement des PME** (Christophe Bavière) établiront dans les mois qui viennent des propositions sur ces trois thèmes clés.

La fiscalité continuera à être suivie de façon transverse sous l'égide de Christian Boisson.

L'AFG va accroître sa coopération avec les associations d'investisseurs et d'épargnants. Elle continuera d'entretenir également un dialogue permanent avec l'AMF et les pouvoirs publics pour peser efficacement dans les débats, nationaux comme internationaux.

Huit commissions

- Solutions d'Epargne - présidée par Philippe Setbon
- Gestion Financière - présidée par Jean-François Boulier
- Actifs non-cotés - présidée par Daniel Roy
- Compétitivité de notre Place de gestion - présidée par Didier Le Menestrel
- Régulation – Réglementation - présidée par Pascal Voisin
- Relations européennes et internationales - présidée par Andréa Rossi
- Gouvernance, Investissement Responsable et Investisseurs Institutionnels - présidée par Frédéric Janbon
- Recherche et Innovation - présidée par Muriel Faure et Jean-Louis Laurens

Trois missions transverses

- Fiscalité de l'épargne - présidée par Guillaume Dard
- Compétitivité de notre Place de gestion - présidée par Didier Le Menestrel
- Financement des PME - présidée par Christophe Bavière

ENTRETIEN



Jean-François Boulier,
Membre du Comité Stratégique de l'AFG et président de la commission Gestion financière

Vous venez de participer à un Forum en Chine.

Ce forum franco-chinois sur la gestion d'actifs co-présidé par l'Autorité des marchés financiers (AMF) et la *China Securities Regulatory Commission* (CSRC) a été organisé avec la participation de l'AFG et de l'*Asset Management Association of China* (AMAC) le 17 septembre dernier. Signe de son succès, il a réuni une centaine de participants représentant les régulateurs de marchés, les associations française et chinoise de la gestion et l'industrie.

Qu'est-ce qui vous a frappé ?

L'industrie de la gestion d'actifs en Chine ne fait pas exception à la démesure qui caractérise le développement économique du pays dans son ensemble : les actifs gérés par la centaine de sociétés de gestion chinoises représentent déjà de l'ordre de deux fois et demie ceux gérés par leurs consœurs françaises. Et le potentiel de développement est sans précédent dans l'histoire économique. Les représentants chinois ont manifesté une grande ouverture au dialogue et la France a une carte à jouer dans ce processus d'ouverture. D'ores et déjà, une *joint venture* sur dix est française. La Chine comme la France disposent d'une épargne solide et il ne fait pas de doute que les possibilités de coopération s'offrent nombreuses, soutenues par le dialogue et la coopération déjà engagés par leurs régulateurs.

Selon vous y a-t-il déjà des exemples concrets de coopération ?

Bien sûr : l'organisation de visites à Pékin ou à Paris, des prises de contacts techniques sur des sujets de gestion financière (en particulier en gestion obligataire qui est naissante), des discussions autour de la vente de fonds sur Internet qui se développe très vite en Chine ainsi que la tenue de séminaires à Pékin pour les membres de l'AFG et réciproquement.

... ACTUALITÉS *suite*

■ La loi Macron : des mesures bienvenues pour l'épargne salariale, le capital investissement et les OPCI

La loi sur la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite **loi Macron**, a été publiée en août 2015. L'AFG se félicite du contenu de ce texte, en particulier des mesures adoptées en faveur de l'épargne salariale, du capital investissement et des OPCI.

Cette nouvelle loi **renforce l'épargne salariale** en réaffirmant son rôle de financement à long terme de l'économie et en rendant encore plus efficace la gestion de l'épargne des salariés. Elle reprend en effet plusieurs propositions du rapport du Copiesas auquel a participé activement l'AFG, avec le triple objectif d'**élargir** son accès, de **simplifier** les dispositifs et de davantage **orienter** l'épargne vers les entreprises. Les mesures phares sont :

- **l'intéressement investi par défaut dans le Plan d'Epargne d'Entreprise (PEE)**
- la création du « **Perco Plus** » avec un forfait social allégé pour les versements dans les Plans d'épargne retraite collectifs (PERCO) investissant dans des titres de PME et ETI
- **la gestion pilotée par défaut** dans les PERCO
- l'abondement unilatéral de l'employeur aux PERCO
- un forfait social réduit pour tout premier accord de participation volontaire ou d'intéressement.

Ce texte comporte également d'importantes avancées, soutenues par l'AFG, pour favoriser **l'investissement dans les entreprises**, en particulier les PME :

- à la sortie de leurs contrats d'assurance-vie en unités de compte, les souscripteurs pourront opter, avec l'accord de l'assureur et sous certaines conditions, pour la

remise en parts de fonds communs de placement à risques notamment. Cette mesure, dont l'AFG se réjouit, permettra de simplifier le financement des PME via l'assurance-vie française.

▪ la création de la Société de Libre Partenariat (SLP) permettra à la France de bénéficier d'un nouveau véhicule compétitif face aux *limited partnerships* de droit anglo-saxon.

Enfin, certains articles portent sur les Organismes de Placement Collectif Immobilier (OPCI). Deux nouveautés, dont l'AFG se félicite, ont été adoptées :

- l'ouverture de l'objet social des OPCI aux biens meubles nécessaires à leur fonctionnement,
- l'entrée des OPCI dans des proportions plus significatives à l'actif des fonds communs de placement d'entreprise.

L'AFG PARTENAIRE DU SALON PATRIMONIA

L'AFG était partenaire du salon Patrimonia qui se tenait à Lyon les 24 et 25 septembre. Ses équipes ont accueilli les participants sur le stand de l'Association, assurant la promotion de la gestion d'actifs et expliquant les missions de l'Association. Elles ont ainsi pu rencontrer de nombreux adhérents ainsi que des conseillers en gestion de Patrimoine. **Delphine Charles-Péronne**, Directeur des affaires fiscales et comptables de l'AFG, a présenté les « Tendances de la fiscalité de l'épargne en actions » lors d'une « agora ».

Prix de la « Femme Manager » AFG / L'AGEFI

Dans le cadre du Forum de la Gestion d'Actifs qui se tenait jeudi 8 octobre, l'AFG et L'AGEFI ont organisé pour la première fois le « **Prix de la Femme Manager** », visant à récompenser les qualités managériales d'une professionnelle exerçant une fonction de direction au sein d'une société de gestion de portefeuille.

Paul-Henri de La Porte du Theil, Président d'honneur de l'AFG, a remis le 1^{er} prix de la Femme Manager 2015 à **Pascale Auclair** (La Française). Valérie Baudson (Amundi) et Anne Courrier (Fédérés Gestion d'Actifs) ont reçu respectivement les 2^{ème} et 3^{ème} prix.

DOSSIER

Semaine de l'ISR et lancement du Label : l'AFG se mobilise

Yves Perrier, président de l'AFG, a participé au lancement de la Semaine de l'ISR, portée par le Forum pour l'investissement responsable (FIR). A cette occasion, Michel Sapin, ministre des Finances et des Comptes publics, a annoncé le **lancement du nouveau Label ISR, soutenu par les pouvoirs publics.** L'impulsion des pouvoirs publics permet de rassembler tous les acteurs autour d'un même projet pour porter l'ISR auprès du grand public.

Le cahier des charges du label a fait l'objet de travaux avec l'ensemble des parties prenantes au sein desquelles l'AFG a joué un rôle important. Il est maintenant finalisé et les premiers labels devraient être décernés au cours du premier semestre 2016. Les fonds labellisés devront présenter des résultats « concrets » mesurés par des indicateurs. Le label sera encadré, avec le dépôt d'une marque européenne par l'Etat français, une procédure d'accréditation des labellisateurs auprès du Cofrac et un « Comité du Label » multipartite qui proposera des évolutions du cahier des charges dans le temps. « *L'ISR est une matière jeune, vivante. Le cahier des charges sera amélioré au fil du temps, en fonction des retours d'expérience* », a indiqué le ministre.

Yves Perrier a souligné la place prépondérante de la France en matière d'ISR avec quelques 230 milliards d'euros gérés et les bonnes perspectives de développement qui en font un « *avantage concurrentiel de la Place de Paris* ». Les grands investisseurs sont désormais convaincus que l'ISR n'est pas contradictoire avec performance. « *On a passé un cap. On n'est qu'au début du mouvement mais les choses s'accélèrent. Une dynamique s'est créée qu'il faut amplifier* », a estimé Yves Perrier.

Le label est un gage de qualité qui permettra de diffuser davantage l'ISR auprès des particuliers épargnants. L'implication des pouvoirs publics a été un élément important dans la phase initiale du projet mais aussi dans sa phase de développement pour assurer le succès du label et de l'ISR.

La Semaine de l'ISR a été l'occasion de faire découvrir l'Investissement Socialement Responsable au travers d'événements partout en France. Les organisateurs, des établissements financiers, des associations, des écoles et universités se sont mobilisés à Paris comme en régions. L'AFG a soutenu ces manifestations.

COMMISSIONS ET GROUPES

■ FATCA : COMMENTAIRES SUR L'ACCORD ENTRE LA FRANCE ET LES ETATS-UNIS

La Direction Générale des Finances Publiques a publié en août dernier ses commentaires sur la mise en œuvre de l'accord signé entre la France et les États-Unis le 14 novembre 2013 dit accord « FATCA » relatif à l'échange automatique d'informations financières. Cette publication reprend bon nombre des informations qui avait été annoncées par l'administration fiscale lors de la conférence d'information organisée

par l'AFG le 2 juin 2015 ainsi que les commentaires apportés par notre association au projet d'instruction. Elle confirme que **tant les SGP que bon nombre de fonds** peuvent bénéficier du statut de « **réputés conformes** ». La prochaine étape sera la mise en place de la directive européenne d'échanges automatiques d'informations qui entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2016.

Contact : d.charles-peronne@afg.asso.fr

FORMATION

VIENT DE PARAITRE



PRAM
PROGRAMME ASSET MANAGEMENT

Un cursus complet
pour développer et acquérir
les fondamentaux de
la gestion d'actifs

Le PRAM Programme Asset Management est un programme de formation destiné aux professionnels qui souhaitent approfondir leur connaissance dans le secteur de l'actif immobilier et du marché des investissements immobiliers.

Le PRAM offre une formation à haut niveau, axée sur la théorie et la pratique, avec intégration de la recherche et de l'innovation. Il vise à former des professionnels capables de mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le secteur de l'actif immobilier et de l'investissement.

Le PRAM offre une formation à haut niveau, axée sur la théorie et la pratique, avec intégration de la recherche et de l'innovation. Il vise à former des professionnels capables de mettre en œuvre les meilleures pratiques dans le secteur de l'actif immobilier et de l'investissement.

En 2017, 100% de réussite
au module diplôme PRAM+ Certification



**CERTIFICATION
AMF**

Une expertise unique
pour accompagner
l'obtention
de certification
professionnelle
sur le marché

Durant 12 mois, l'objectif de ce programme est de former des professionnels, déjà titulaires d'un diplôme universitaire ou équivalent, à la certification professionnelle AMF. Les participants apprendront les connaissances nécessaires pour obtenir la certification AMF.

- Formation à la réglementation
- Gestion de portefeuille
- Stratégie de placement
- Gestion de risques
- Gestion de l'actif immobilier
- Gestion de l'actif immobilier et du placement
- Gestion de l'actif immobilier et des risques
- Analyse financière

www.afg-formation.fr

■ PRAM 2016 et Certification 2016

■ Nouvel e-learning en matière de lutte anti blanchiment

Réalisé par AFG Formation, ce nouveau e-learning, intégrant la 4^{ème} directive anti-blanchiment, est un outil simple et d'utilisation conviviale qui permet de s'entraîner et de valider ses connaissances sur le web. Entièrement révisé en 2015, il intègre désormais les évolutions résultant de la transposition à venir de la quatrième directive et les nouvelles possibilités offertes par le Web en matière de pédagogie. Ce nouveau e-learning sera actualisé en continu. Il se présente sous la forme de QCM enrichis de fiches synthétiques permettant aussi bien un apprentissage et une révision des connaissances que leur évaluation.



www.afg.assso.fr
www.afgformation.fr

■ MÉTRIQUES LIÉES AU LEVIER AIFM / UCITS

L'AFG publie un **document technique sur les métriques liées au levier AIFM / UCITS**. La directive AIFM a introduit quatre nouvelles statistiques, notamment sur la notion de levier. Parallèlement, deux mesures de levier préexistaient pour les fonds UCITS. Ce document résume les différentes méthodes de calcul, la variabilité des résultats en fonction des méthodes et propose une approche commune concernant le traitement des contrats à terme (*futures*) sur taux courts.

Contact : a.gurau.audibert@afg.asso.fr

L'AFG

■ Les rencontres adhérents

► « Point Sur »

▪ 15 octobre

La jurisprudence de la commission des sanctions de l'AMF : le contentieux de responsabilité civile des SGP

▪ 3 décembre

ELTIFs

Contact : d.pignot@afg.asso.fr

AGENDA

■ 18 - 19 novembre 2015

EFAMA Investment Management Forum

■ 30 novembre – 11 décembre

COP 21

■ 3 décembre 2015

Journée nationale des investisseurs.

CONFÉRENCE de la chaire

« Finance Durable et Investissement Responsable »

La Chaire Finance Durable et Investissement Responsable - soutenue depuis sa création par l'AFG - a organisé le 2 novembre dernier une conférence sur la lutte contre le réchauffement climatique.

Jean Tirole, prix Nobel d'économie, a présenté les institutions économiques de lutte contre le réchauffement climatique aux côtés d'Alain Grandjean (Carbone 4), Pierre Picard (Ecole polytechnique) et Augustin Landier (IDEI-Toulouse School of Economics).

Cette table ronde était animée par Jean-Marc Vittori (Les Echos).

■ Les instances de l'AFG

Les dernières nominations au Conseil d'administration :

- Eric Bleines (titulaire), (UBS Asset Management)
- François-Xavier Gennetais (suppléant), (Neuflize OBC Investissements)
- Jean-Pierre Grimaud (titulaire), (OFI Asset Management)
- Ephraïm Marquer (suppléant), (BNP Paribas Asset Management)
- Nadine Lamotte (suppléante), (CPR Asset Management)
- Guilhem Tosi (suppléant), (Lyxor Asset Management)

■ Nouveaux adhérents

- Sociétés de gestion :

ALBEDO CAPITAL
DELEBOR AM
RIVAGE GESTION SAS

- Membre correspondant :

NN INVESTMENT PARTNERS

VIENT DE PARAÎTRE



► **Guide : Exemple de mandat de gestion de portefeuille d'instruments financiers avec un client non professionnel** - Conditions générales et conditions particulières - Juillet 2015

► Le Rôle des sociétés de gestion dans le financement de l'économie de la zone euro,

REF, juin 2015.
Article de Carlos Pardo, Directeur des études économiques de l'AFG et Thomas Valli, Économiste-statisticien



REPÈRE

■ Les sociétés de gestion bien présentes sur les médias sociaux

L'AFG publie les résultats de son enquête sur l'utilisation des médias sociaux par les sociétés de gestion.

► **75%** des sociétés de gestion déclarent inclure les médias sociaux dans leur stratégie de communication

► parmi elles, **45%** déclarent même intervenir quotidiennement sur les médias sociaux.

► LinkedIn et Twitter sont les deux outils les plus utilisés, avec respectivement 80% et 48% de taux d'utilisation.

► **22%** des sociétés interrogées projettent de renforcer encore leur stratégie sur les réseaux sociaux dans les 12 mois à venir.

■ A noter :

Nos coordonnées à Bruxelles

Arthur Carabia

AFG

45, rue de Trèves 1040 Bruxelles

Tél : +32 2 486 02 90

a.carabia@afg.asso.fr

CHIFFRE CLÉ

**1,25 milliard
d'euros**

C'est le montant collecté sur les 6 premiers mois de 2015 par les OPCI dont les encours atteignaient 3,3 mds à fin juin 2015.

L'ensemble des documents cités sont accessibles sur notre site www.afg.asso.fr, dans la partie publique ou réservée à nos adhérents.



31, rue de Miromesnil
75008 Paris
Tél. 01 44 94 94 00
Fax. 01 42 65 16 31
www.afg.asso.fr

Directeur de publication : **Pierre Bolon**
Rédactrice en chef : **Dominique Pignot**
Création et Maquette : **Sabine Charrier**
Imprimeur : **AFG** - N° ISSN : **2262-8061**